



LES PRODUITS GRATUITS LES PLUS CHERS DE PARIS : 2 LICENCIEMENTS POUR LE PRIX D'1!

Le couperet est tombé pour nos 2 collègues de Champs Elysées :

André Roux-Baghriche a été licencié ce vendredi 29 décembre.

Le licenciement d'Alexandre Bey, parce qu'il est représentant du personnel nécessite que la direction recueille d'abord l'avis du CSE puis que l'inspection du travail le valide. Ou non.

Les faits reprochés? S'être présentés en quittant le magasin au PC sécurité sans « bons de sortie » pour des produits gratuits.

La direction va jusqu'à donner une valeur marchande à des produits offerts dans le cadre d'opérations commerciales. Des étiquettes de prix recouvrent les codes barres et la mention « ne peut être vendu ».

Et voilà comment d'un produit qui n'est pas commercialisé, la direction amène une TENTATIVE DE VOL DE GRATUITS NE POUVANT ÊTRE VENDUS !!?

Bon de sortie, ou pas ? Et si tel est le cas, cela vaut-il de perdre son emploi?

Pour se débarrasser d'Alexandre Bey, syndicaliste FO dont l'engagement est connu de tous, notre direction est prête à tout. Et tant pis s'il s'agit de licencier 2 pères de familles ayant plus de 15 ans d'ancienneté.

On est monté très haut pour juger un simple manquement de procédure!

C'est Stéphanie Feldman, DRH France exploitation, Mehdi Dahmani directeur exploitation Fnac, Frédéric Cazaux directeur Fnac Paris et Guillaume Suxe DRH Fnac Paris, qui ont choisi de ne pas s'arrêter à un simple rappel de procédure. Ou une mise en garde.

Il n'est pas inutile de rappeler là que M. Cazaux, décideur dans cette affaire, à son arrivée en tant que directeur de magasin Fnac St Lazare a lui-même ignoré une procédure. Il avait prêté sa carte personnelle à un ami pour effectuer un achat. Ce qui est totalement interdit par le règlement intérieur.

Aucune sanction pour lui. Les mêmes faits avaient valu à 2 salariés du même magasin d'être licenciés 1 an avant. On est nombreux à s'en souvenir!

Comme quoi, le non respect des procédures n'entraîne pas les mêmes sanctions. Ou absence de sanction... selon qui est concerné.

Et comment croire en la droiture de la Fnac quand elle a mis en place un système d'arnaques de nos clients tout en mettant ces « mauvaises pratiques » sur le dos des vendeurs? Faites un tour dans les avis Google Fnac Forum et Saint-Lazare pour vous rendre compte de l'ampleur!

Il n'est jamais trop tard pour revenir sur de mauvaises décisions. Nous demandons :

RÉINTEGRATION D'ANDRÉ ARRÊT DE LA PROCÉDURE CONTRE ALEXANDRE